|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  **Dordogne** | **Contacts :**perigueux@attac.org<http://local.attac.org/attac24/><https://www.facebook.com/attac.perigueux.nontron> |  | ***Il s’agit tout simplement******de se réapproprier******ensemble******l’avenir de notre monde*** |

**Compte rendu du** **conseil d’administration** **du** **28 février 2023**

**Présents:** Paul, Michel Bastide, Jean-Marc Champeaux, Marilyne Forgeneuf Jean Lalanne, Béatrice Lochet, Claude Micmacher, Christian Naudet, Annie Palazzi, Léna Petit, Jeanne Vigouroux

**1 Prochaine soirée « ciné-cinéma » à Périgueux en partenariat avec Attac et Anticor**

La projection du film sur l’évasion fiscale de Yannick Kergoat « La (très) grande évasion » aura lieu le 30 mars (horaire à préciser).

**2 Rencontre avec le comité Attac du Lot**

Cette rencontre a eu lieu le samedi 25 février et a permis d’échanger utilement sur la situation de nos deux comités locaux respectifs (Lot et Dordogne)

**3 Nouveau dispositif de collecte des déchets en Dordogne : rencontre avec Marilyne Forgeneuf (EELV, SMD3)**

**Rappel**: plusieurs organismes (SEPANSO, APF et USR-CGT) travaillent avec notre comité ATTAC Dordogne à la consolidation d‘un nouveau collectif de lutte contre les mesures décidées par le SMD3 (CLD 24, Collectif de Lutte Déchets 24)

**Cette rencontre avec Marilyne Forgeneuf a permis d’évoquer de nombreux points :**

1 **Unité des actions** : plusieurs collectifs citoyens se sont formés (communes de Ginestet, Lalinde, Montpazier, Saint-Pierre-d’Eyraud, Cénac, Belvès). Ils devraient être suivis par d’autres initiatives semblables : leur dispersion pouvant nuire à l’efficacité de leur action, est-il possible d’agir pour leur rapprochement ?

A noter toutefois : ces « petits » collectifs ont vocation à travailler auprès de leurs élus de proximité et sont souvent en lien les uns avec les autres.

La nécessité de constituer un nouveau collectif sans l’AMCODD (association des mécontents de la collecte des déchets en Dordogne)a retardé également cette unité nécessaire.

2 **La mise en place du nouveau dispositif est un échec sur tous les plans** :

- **Sur le plan social**, elle écarte du service de collecte les personnes âgées ou en situation de handicap qui ne peuvent utiliser normalement les nouveaux conteneurs (rappel : l’APF- France Handicap a déposé un recours auprès des tribunaux pour discrimination).

- **Sur le plan économique,** elle conduit à une aggravation importante de la charge avec un service dégradé, particulièrement pour les personnes à ressources modestes : pour 1 ou 2 personnes au foyer par exemple le tarif de base annoncé était de 145 € en 2021, il s’élevait à 178 € en 2022 pour atteindre 245 € cette année.

Une simple comparaison avec la communauté de communes Ouest-Limousin, qui a mis en place il y a quelques années ce dispositif de redevance incitative avec une diminution de la charge moyenne de 30% pour les usagers, met en évidence les graves carences locales de cette organisation, effectuée sans concertation et sans étude préalable suffisante.

Les premières factures qui seront envoyées dans quelques semaines  vont accentuer le mécontentement logique des usagers.

- **Sur le plan environnemental,** l’éloignement important des lieux de dépôt, outre le fait qu’il implique une diminution de la qualité du service pour les usagers, entraîne une importante augmentation des déplacements par véhicules particuliers et de la pollution correspondante.

Les refus de tri de plus de 25 % sur le secteur du SMD3 (par rapport aux 18% du secteur non transféré de Nontron-Brantôme) confirment cette dégradation qui se traduit également par un accroissement des incivilités.

3 **Les mystères du budget prévisionnel**: les explications fournies par le SMD3 sur l’augmentation de ses tarifs ne sont en rien satisfaisantes.

Une augmentation d’un million d’euros du coût des carburants ne constitue qu’une faible part (2,5%) des 40 M € budgétés, l’évolution du coût d’enfouissement connue bien avant la mise en place du nouveau dispositif représente 7% du budget, le changement de statut du syndicat en SPIC enfin entraîne une charge supplémentaire représentant 4% du budget.

**Le total des trois augmentations représente donc 13.5% et n’explique pas les 37,6 % d’augmentation entre 2022 et 2023.**

4 **Un risque de dépenses supplémentaires** : le budget comporte une prévision de recette de 5 M € pour l’ensemble des levées supplémentaires, recette sans doute surévaluée ce qui risque d’alourdir encore la charge sur l’ensemble des ménages pour combler ce possible déficit.

Autres dépenses supplémentaires : devant le risque de plus en plus visible de dépôts sauvages le SMD3 prévoit d’acheter deux nouveaux véhicules de propreté pour le département. Pour réprimer ce risque le syndicat prévoit en outre d’acheter du matériel de surveillance et a déjà recruté quatre surveillants.

Le SMD3, affirmant que 37 % des déchets en sacs noirs seraient compostables, envisage une collecte spécifique des biodéchets en 2024 : encore un risque donc de dépenses supplémentaires avec l’achat de nouvelles bornes payantes.

5 **Mauvaise qualité des matériels commandés :** malgré leur coût élevé (4000 € le conteneur) alors que des matériels équivalents moins onéreux figurent par exemple au catalogue de l’UGAP, de nombreux conteneurs nécessitent des interventions techniques régulières.

6 **Interrogation sur les marchés avec appel d’offres** : il a été impossible de consulter, par refus du SMD3, les dossiers correspondants et de vérifier la conformité des choix au cahier des charges. Il serait possible que la commande des conteneurs ait entraîné l’obligation d’acquérir des véhicules de collecte adaptés : cette clause était-elle présente dans le marché (sinon illégalité) ?

7 **La non communication des documents** : le SMD3 refuse obstinément de communiquer ces documents demandés en vain depuis le début de l’année 2021 (budgets, marchés…) et légalement communicables. Une saisine de la CADA qui a confirmé la nécessité de les transmettre (dernier trimestre 2021) puis une lettre du préfet au SMD3 en avril 2022 n’ont toujours pas permis cette transmission.

8 **Absence totale de concertation pour la mise en place de cette nouvelle organisation** : une démarche, beaucoup trop tardive et sans doute contrainte, de concertation a entraîné la mise en place de commissions avec les usagers (composées de 10 usagers, 10 élus, 10 associations et 10 personnalités qualifiées) mais leur fonctionnement n’est pas précisé à ce jour.

9 **Vers un abandon du service public** : la volonté du SMD3 d’exercer la totalité des compétences relatives à la collecte et au traitement des déchets en Dordogne, la délégation de l’activité de tri au secteur privé, le changement des statuts du syndicat en SPIC (service public industriel et commercial) confirment le risque de voir ce service public transféré totalement au secteur libéral avec sa logique de profit.

10 **Actions possibles à étudier en urgence :**

* saisine du tribunal administratif pour contraindre le SMD3 à communiquer les documents demandés (pour analyse des conditions de réalisation du marché, de la situation financière du syndicat, de ses conséquences pour les usagers…)
* faire intervenir le Canard Enchaîné, Anticor ou Mediapart sur ce scandale local,
* poursuivre la demande d’un moratoire
* obtenir un rapprochement des lieux de collecte
* étudier la situation de ceux qui ne produisent pas ou peu de déchets
* demander une expérimentation limitée à un secteur…

**4 Autres informations militantes**

- L’Ecocentre (lieu-dit Froidefond, 24450 Saint Pierre de Frugie) organise les 25 et 26 mars prochains, dans le cadre de la formule « 2 jours avec », une rencontre avec Hervé Kempf (auteur notamment de « *Que crève le capitalisme : ce sera lui ou nous*» Seuil, 2020 ou «*Le nucléaire n’est pas bon pour le climat* » Seuil, 2022). Les inscriptions, limitées à 50 personnes, peuvent se faire sur le site internet de l’établissement.

**Prochain CA (ouvert à tous) : mardi 7 mars à 14h30**

**à la Maison des associations, 12 Cours Fénelon à Périgueux**

**Ordre du jour : l’élimination des déchets par le SMD3**